



Décaissement et limites de parcelle (clotures) en péril

Par **Fabibie22**, le 14/03/2011 à 15:43

Bjr,

j'habite dans une petite vallée exposée Sud et il y a 2 parcelles au sud (en dessous) de la mienne.

La 1ère est batie depuis 40 ans et 40cm plus basse que la mienne avec un petit talus pour retenir la différence de niveau et ma cloture en brande.

La 2nde parcelle a été vendue il y a 3 ans bientôt pour construction d'une maison neuve. Le nouveau proprio a commencé par décaisser plus de 80cm sur les 40 déjà préexistants, créant ainsi une différence de niveau de plus de 1M entre son terrain et ma haie plantée en limite de terrain il y a des dizaines d'années (ancien proprio).

Le décaissage s'est fait à la perpendiculaire et quand le nouveau venu est passé se présenter, j'ai abordé le sujet maçonnerie de soutainement et me suis vu opposer un refus catégorique (écolo bonjour). il ferait un talus paysagé.

Dans les faits : 3 ans plus tard, ses nouveaux voisins sont désagréables, irrespectueux du voisinage, bruyants et sans gêne : le talus n'a jamais été fait, mon terrain s'affaise gentillement et cela tout le long du double voisinage car le chemin d'accès aux 2 parcelles se fait le long de ma limite (brande à l'est, haie à l'ouest).

Le talus de 40cm au sud-est s'est errodé à cause du passage des ecolos du sud-ouest et la différence de niveau est même accrue à cause du 1,2m.

Je me retrouve "obligée" de réparer chez mes voisins au sud-est qui comme moi n'y sont pour rien car les scellages de poteaux de ma cloture en brande ne sont plus retenus par le talus. D'autre part, je ne sais que entreprendre pour éviter que ma haie au sud-ouest ne tombe chez les ecolos (1m plus bas).

Puis-je mettre les proprios ecolos de la parcelle sud-ouest dans l'obligation de retenir le terrain : chez eux un talus suite à décaissage et chez leurs voisins, un soutien pour le terrain car leur passage et la différence de niveau ravine le pré-existant ?

Par avance, merci de me donner vos avis

Cordialement.